



Formations

Titre Professionnelle E.C.S.R.

Table des matières

1	<i>Votre centre de formation</i>	3
✓	Le mot du Responsable pédagogique.....	3
2	<i>Présentations du titre professionnelle E.C.S.R.</i>	4
3	<i>Parcours de formation au métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.</i>	5
	<i>Évolutions métier :</i>	6
4	<i>Votre programme de formation</i>	7
5	<i>L'accès au Titre Professionnel : E.C.S.R.</i>	10
5.1	Formation	10
5.2	Évaluation du titre professionnelle E.C.S.R.	11
5.3	Déroulement de l'évaluation du Titre Professionnel	12
5.4	Déroulement de la formation en parcours continu :	13
5.5	Déroulement de la formation en parcours progressif :.....	14
6	<i>Modalités d'inscriptions</i>	15
6.1	Conditions préalables	15
6.2	Inscriptions.....	15
6.3	Pour nous contacter :	15

Mise à jour le : 01/09/2024

1 Votre centre de formation

Composé d'une équipe jeune et dynamique, l'AUTO-ECOLE 2L accompagne chaque année plusieurs dizaines de stagiaires dans leur quête d'autonomie et de professionnalisation.

Acteur majeur depuis plus de 35 ans de la formation initiale des apprentis conducteurs (Auto, Moto) l'AUTO-ECOLE 2L mets son expertise à votre service.

Afin de vous permettre de recevoir la meilleure formation possible, l'AUTO-ECOLE 2L mets à votre disposition des formateurs qualifiés et expérimentés, une salle de cours climatisée, une plateforme d'e-learning, des véhicule-école neufs et remplacés tous les ans, etc.

Il vous sera demandé d'en user mais également d'en prendre soin pour l'intérêt et le bien-être de tous.

✓ Le mot du Responsable pédagogique

Bienvenue parmi nous, vous voilà parti pour une aventure avec des haut et des bas. Mais sans nul doute qui vous métamorphosera.

Votre présence parmi nous démontre votre volonté d'apprentissage et d'autonomie. Le permis de conduire est sans nul doute la certification la plus indispensable pour favoriser ou pérenniser votre accès au monde du travail

Toute l'équipe pédagogique est présente pour vous accompagner et vous aider dans l'apprentissage de ce beau métier qu'est enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Fouad SOUKAL

Coordinateur pédagogique

Suivi du taux de réussite et d'insertion	2021	2022	2023
Nombre de candidats sélectionné après tests d'entrée :	6	4	5
Réussite	4	4	4
Échec	1	0	1
Abandons	1	0	0
Taux de réussite à l'examen en 1ere session :	67%	100%	80%
Taux de réussite à l'examen session de rattrapage :	-	-	100%
Taux de maintien dans le métier après 1 an :	75%	100%	100%

Mise à jour le : 01/09/2024

2 Présentations du titre professionnelle E.C.S.R.

Actuellement le métier d'Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière est conditionné à l'obtention préalable du Titre Professionnel ECSR délivré par le Ministère chargé de l'Emploi, homologué au niveau III, (bac + 2) et de l'autorisation préfectorale d'enseigner.

Le titre professionnel ECSR permet d'enseigner individuellement ou collectivement l'apprentissage de la conduite, en véhicule et en salle. Il permet aussi de sensibiliser les usagers de la route à la sécurité routière et au respect de l'environnement.

Une fois obtenu, ce titre donne la possibilité d'accéder à des spécialisations : Formateur Deux-roues ou Poids lourd, sous réserve de réussir des Certificats Complémentaires de Spécialité, CCS. Il permet aussi d'accéder au concours d'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

L'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de la catégorie B, en prenant compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il (Elle) construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule.

Il (Elle) assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans les établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers conformément au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

Il (Elle) représente l'établissement d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière et contribue à son image de marque. Il (Elle) assure la relation avec les différents clients, et participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations. Il (Elle) exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations. Il (Elle) travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur(trice) pédagogique.

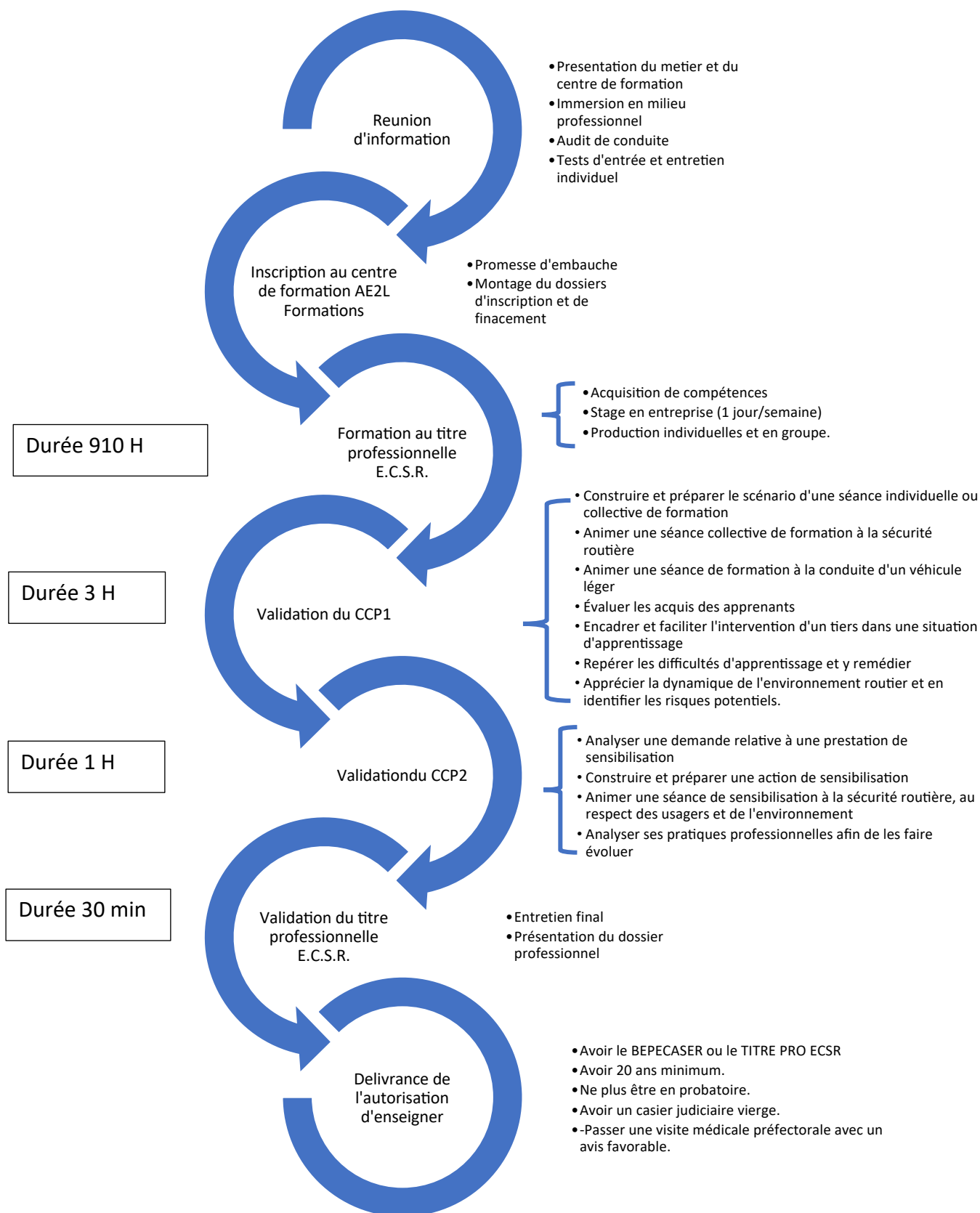
L'enseignement de la conduite et de la sécurité routière exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant doit adapter en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il (Elle) exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Pour obtenir le titre professionnel « ECSR», vous devez réussir les épreuves d'examen.

Une fois titulaire du Titre Professionnel, pour exercer, vous devez être en possession d'une « Autorisation d'enseigner » délivrée par la préfecture du lieu de votre résidence. Celle-ci vous est accordée (si vous obtenez le diplôme), si vous avez :

- trois ans minimum de permis B (deux ans si vous avez suivi l'AAC), - vingt ans minimum,
- un casier judiciaire vierge,
- un avis favorable de la visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé

3 Parcours de formation au métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.



Mise à jour le : 01/09/2024

Fiche RNCP - TP - Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5 (Bac+2)

Code(s) NSF : 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

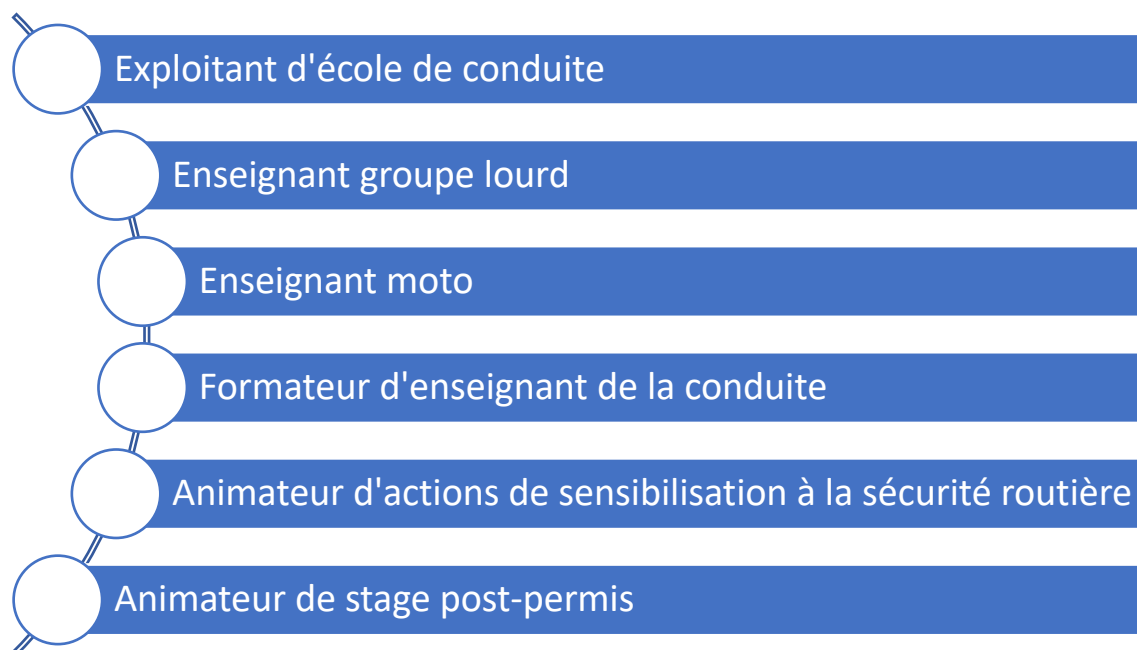
Formacode(s) : 31802 : monitorat auto-école

Code(s) ROME : K2110 - Formation en conduite de véhicules

N° de fiche : RNCP35329

Code Certif Info : N°110499

Évolutions métier :



Mise à jour le : 01/09/2024

4 Votre programme de formation

Objectif général :

- Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Public concernée :

- Être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

Prérequis :

- Savoir écrire correctement
- Savoir s'exprimer oralement
- Compréhension d'un écrit

Programme de formation détaillé :

MODULES :

- L'ENVIRONNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :
 - La politique de la sécurité et de la conduite routières (évolutions et orientations)
 - Le cadre de l'activité ECSR
 - L'automobile : caractéristiques techniques, mise en conformité et réglementation des véhicules
- LES FONDAMENTAUX SPÉCIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :
 - Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule
 - Physiologie du conducteur
- - Psychologie du conducteur
 - Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routières
- INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :
 - Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ECSR dans le respect du REMC

ANIMATION PÉDAGOGIQUE D'UNE SÉANCE DE FORMATION A LA SÉCURITÉ ET CONDUITE ROUTIÈRE :

- Les techniques d'animation appliquées à l'ECSR
 - La gestion des conflits
 - Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- PÉDAGOGIE DE LA CONDUITE SUR VÉHICULE LÉGER : - La pédagogie sur véhicule à double commande
 - La gestion du stress
 - L'anticipation des risques potentiels dans l'ECSR
 - TECHNIQUES D'ÉVALUATION ET DE REMÉDIATION APPLIQUÉES A L'ECSR : - L'Évaluation de l'apprentissage de la SCR
 - Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
 - Techniques de remédiation des apprentissages
 - MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE RELATIVE A UNE PRESTATION DE SENSIBILISATION :
 - Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
 - L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de

Mise à jour le : 01/09/2024

- sensibilisation SCR - Les techniques d'élaboration d'une proposition
 - Les outils de communication
- INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :
 - Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation
- CONSTRUCTION ET PRÉPARATION D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
 - Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
 - Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel
- ANIMATION D'UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :
 - Techniques d'élaboration et exploitation d'une phase de diagnostic
 - Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés
 - Exploitation d'une phase d'analyse
- ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET DE SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES FAIRE ÉVOLUER :
 - L'évaluation des actions de sensibilisation
 - Confrontation de ses pratiques professionnelles
- STAGE EN ENTREPRISE

Compétences

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels....
- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Résultats attendus

- Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur par la réussite des épreuves de certification du titre professionnel.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement par la réussite des épreuves de certification du titre professionnel.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée de moyens multimédias (grand écran plat, lecteur DVD, vidéoprojecteur, accès internet via wifi en libre-service, ouvrage pédagogiques et réglementaires, revues spécialisées, maquette mécanique, véhicules doubles commandes..)
- Mises en situation professionnelle (animation d'un cours de formation à la sécurité routière en salle et en véhicule)
- Évaluations continues
- Contrôles de connaissances pratiqués via QCM, nombreuses évaluations en salle et en véhicule
- Appui individualisé par le responsable pédagogique
- Préparations de fiches, de cours de pédagogie en salle, en sous-groupe avec les documents du centre 1 heure par jour l'après-midi encadrée par un formateur
- Élaboration d'un document de synthèse des pratiques pédagogiques (DSPP)
- Production d'un document de 40 à 45000 caractères et d'un support numérique projetable à partir d'une action
- réalisée, initiée par l'entreprise d'accueil

Mise à jour le : 01/09/2024

Suivi et évaluations :

Les formateurs mettront en œuvre, selon le contexte, différentes techniques pédagogiques et de communication afin de viser la progression des stagiaires.

Les formateurs organiseront plusieurs évaluations intermédiaires afin de s'assurer du niveau réel des stagiaires.

Profils des formateurs :

Les enseignements seront dispensés par des formateurs titulaires du BAFM ainsi que du BEPECASER ou Titre professionnelle E.C.S.R. sous l'encadrement du responsable pédagogique titulaire du BAFM.

Evaluation de la formation

- Mise en situation professionnelle : 2 heures
 - animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière
 - animation d'une séance individuelle de formation à la sécurité routière
- Entretien technique en présence du jury sur la mise en situation professionnelle : 1 heure
- Entretien avec le jury sur l'action de formation réalisée en entreprise, après une présentation de l'action à l'aide
- du support numérique : 1 heure
- Entretien final avec le jury sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière
- avec le DSPP qui sert de support à l'entretien : 1/2 heure
- L'ensemble de ces éléments fonde la décision du jury pour la délivrance du Titre Professionnel

Sanction de la formation

- Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) délivré par le Ministère de l'Emploi, niveau BAC +2

Durée de la formation

- ● 1190 heures
 - 910 heures de cours théoriques et pratiques
 - 140 heures de stage CCP1 (en entreprise)
 - 140 heures de stage CCP2 (en entreprise)
- ● De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (horaires susceptibles d'évoluer)

Lieu de la formation

AE2L FORMATIONS - 251 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Information Handicap

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap.

Nous pouvons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter au 04 78 69 17 23.

5 L'accès au Titre Professionnel : E.C.S.R.

5.1 Formation

- Formation aux compétences C.C.P. 1 et C.C.P. 2
- Évaluations continues
- Stages en entreprise
- Élaboration d'un dossier professionnel (DP)
- Production d'un document de 40 à 45 000 caractères et d'un support numérique projetable à partir d'une action que vous avez réalisée, initiée par l'entreprise d'accueil.

C.C.P. 1	C.C.P. 2
<p align="center">Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur</p>	<p align="center">Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement</p>
<p><u>Compétences professionnelles de l'activité</u> type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation • Animer une séance collective de formation à la sécurité routière • Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger • Évaluer les acquis des apprenants • Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage • Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier • Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels. 	<p><u>Compétences professionnelles de l'activité</u> type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation • Construire et préparer une action de sensibilisation • Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement • Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer
<p align="center"><u>Compétences transversales liées aux deux modules</u> :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière • Intégrer les principes de développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière 	





Mise à jour le : 01/09/2024

5.2 Évaluation du titre professionnelle E.C.S.R.

- Mise en situation professionnelle :
 - Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière **1 heure**
 - Animation d'une séance individuelle de formation à la sécurité routière **1 heure**
 - Questionnaire à choix unique sur vos connaissances en matière de réglementation de la profession, du code de la route et principes de sécurité routière (50 questions). **45 minutes**
 - Entretien technique en présence du jury sur la mise en situation professionnelle : **1 heure**
 - Entretien avec le jury sur l'action de formation réalisée en entreprise, après une présentation de l'action à l'aide du support numérique : **1 heure**
 - Entretien final avec le jury sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec le DP qui sert de support à l'entretien : **1/2 heure**
-
- **Nombre total d'heures de formation : 1190 heures**
 - **Formation en centre : 910 heures**
 - **Stage en entreprise : 2 x 140 heures**
 - **Coût horaire en entreprise : 0 euro**

Mise à jour le : 01/09/2024

5.3 Déroulement de l'évaluation du Titre Professionnel

<p>1- Mise en situation professionnelle En présence du jury</p> <p>Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière</p>  <p>Durée : 1h Public : 4 élèves en auto-école</p>	<p>2- Entretien Technique En présence du jury</p> <p>Questions du jury sur la prestation du candidat lors de la mise en situation professionnelle (1h)</p> 
<p>Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite</p>  <p>Durée : 1h Public : 1 élève ayant 8h minimum de conduite</p>	
<p>3- Questions à partir de production(s) En présence du jury</p> <p>Présentation orale d'une action de sensibilisation à la sécurité routière</p>  <p>Durée : 30mn Questions du jury (30mn) Support : Document d'analyse et de réponse à une demande d'action de sensibilisation.</p>	<p>4- Entretien final En présence du jury</p> <p>Représentation du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière</p> <p>Durée : 30mn Questions du jury (30mn) Support : Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle du Candidat (DSPP).</p>

Durée 4h30

Mise à jour le : 01/09/2024

5.4 Déroulement de la formation en parcours continu :

**DUREE TOTALE DE LA FORMATION = 9 MOIS
DU 27 MARS 2025 AU 26 JANVIER 2026.**

Nombre total d'heures de formation théorique et pratique : 910 heures

+ stage en entreprise : 280 heures

Durée de la formation : 1190 heures

Nombre de jours d'examen : 1 jour

- **FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE : DU LUNDI AU JEUDI.**
- **STAGE EN ENTREPRISE : LES VENDREDIS et certains SAMEDIS**

Heures/Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	École de conduite
Après-midi	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	École de conduite

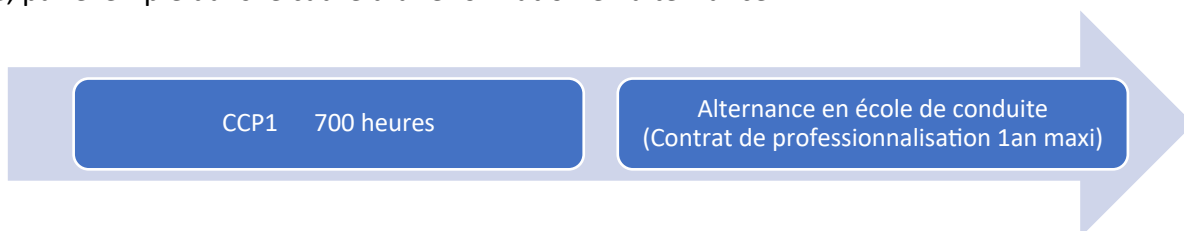
➤ **Évaluation :**

- **CCP1 + CCP2 : Du 29 janvier 2026 au 02 février 2026**

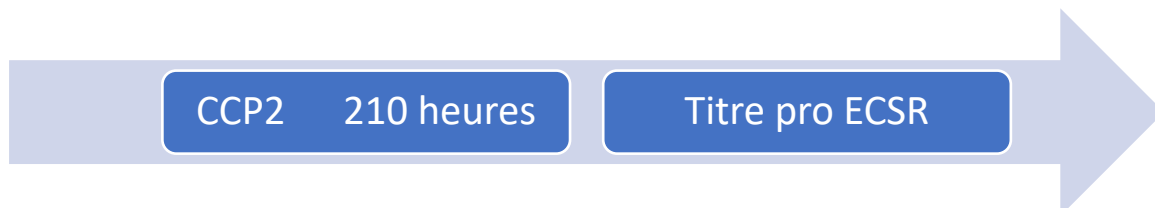
Mise à jour le : 01/09/2024

5.5 Déroulement de la formation en parcours progressif :

Un accès au titre professionnel par capitalisation de certificat de compétences professionnelles est possible, par exemple dans le cadre d'une formation en alternance.



1ère année : Du 27 mars 2025 au 27 octobre 2025



2ème année : Du 06 novembre 2025 au 25 octobre 2026

**DUREE TOTALE DE LA FORMATION = 19 MOIS
DU 27 MARS 2025 AU 25 OCTOBRE 2026.**

Nombre total d'heures de formation théorique et pratique : 910 heures

+ stage en entreprise : 2x140 heures

Durée de la formation : 1190 heures

Nombre de jours d'examen : 1 jour

- **FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE : DU MARDI AU JEUDI.**
- **STAGE EN ENTREPRISE : LES LUNDI, VENDREDIS et certains SAMEDIS**

1ère année : Du 27 mars 2025 au 27 octobre 2026

Heures/Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	École de conduite
Après-midi	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	Centre de formation	École de conduite

➤ **Évaluation : Du 18 septembre 2025 au 22 septembre 2025**

Mise à jour le : 01/09/2024

2ème année : Du 06 novembre 2025 au 25 octobre 2026

Heures/Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Centre de formation	École de conduite	École de conduite	École de conduite	École de conduite
Après-midi	Centre de formation	École de conduite	École de conduite	École de conduite	École de conduite

➤ **Évaluation : Du 28 octobre 2026 au 31 octobre 2026**

6 Modalités d'inscriptions

6.1 Conditions préalables

- • Avoir au moins 20 ans et trois mois
- • Posséder le permis de conduire B en cours de validité, au moins depuis 24 mois à l'entrée de la formation.
- • Avoir une acuité visuelle après correction au moins égale à 09/10^{ème} à l'ensemble des 2 yeux.
- • N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale et ne pas avoir subi l'une des condamnations suivantes : (crime, vol, escroquerie, abus de confiance, faux certificats, corruption et trafic d'influence, homicide ou blessure involontaire, attentats aux mœurs, conduite avec plus de 0,80 gramme d'alcool pur par litre de sang, délit de fuite, refus d'obtempérer...)
- Si vous êtes en situation d'handicape merci de nous en informé afin que l'adaptation de la formation soit étudiée.

6.2 Inscriptions

Phase 1 : candidature

Vous répondez par écrit à un questionnaire de motivation.

Vous passez un entretien individuel avec un formateur portant sur la compréhension d'un texte.

Phase 2 : Admissibilité

Une sélection est effectuée d'après le questionnaire et l'entretien individuel. Un avis de pré-admission écrit est envoyé au candidat si celui-ci est accepté.

Phase 3 : Recherche d'un financement

En fonction de la situation une recherche personnelle de financement peut être entreprise.

Phase 4 : Entrée en formation (Admission)

Clôture des inscriptions le : **27 février 2023**

6.3 Pour nous contacter :

Par téléphone : 04 78 69 17 23

Par mail : autoecole2l@gmail.com

En agence : 251 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

- ➔ Accès par TRAM T1 – T6
- ➔ Accès par METRO B – Debourg
- ➔ Accès par A7 ou Périphérique – Sortie Lyon centre– porte de Gerland

